



Atelier

« Et si on imaginait une transition basée sur la coopération ? »

A l'occasion des Rencontres européennes de la participation, l'Institut de la Concertation et de la participation citoyenne a organisé un atelier de « travaux pratiques » pour imaginer comment coopérer autour de projets de transition.

En effet, pour répondre aux enjeux de la transition écologique, nous n'avons d'autre choix que de jouer collectif. Cette transition nécessite de s'impliquer comme co-auteur du changement et d'assumer une responsabilité individuelle comme collective. Les dynamiques de transition écologique et solidaire basées sur la coopération que l'ICPC a commencé à observer à travers un cycle de rencontres (<https://i-cpc.org/rencontres-cooperation-transition/>), pourraient être une condition de la mise en mouvement des territoires vers la transition écologique. Mais à quoi cela ressemble-t-il ? Qui cela rassemble ? Quel est le rôle de chacun ?

La cinquantaine de participants s'est répartie en sous-groupes, autour chacun d'un cas pratique en lien avec la transition écologique, soumis par les intervenantes ci-après. L'objectif pour eux était de leur proposer une solution pour travailler en coopération avec toutes les parties prenantes.



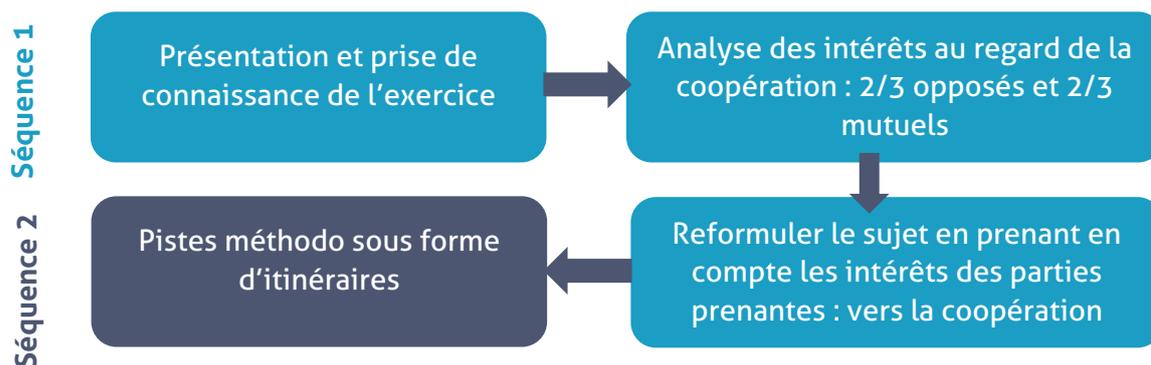
Intervenantes qui ont proposé les cas pratiques /objets de travail :

- ▶ **Maëlle Banton** - Université Paul Valéry Montpellier, projet AATRE
- ▶ **Camille Garcia** - Chargée de mission Gestion quantitative de l'eau, Syndicat de Rivières Brévenne Turdine (Ouest lyonnais)
- ▶ **Audrey Saunion** - Directrice de la relation aux usagers et de la logistique EPT Est ensemble (Grand Paris)

Animation :

Hélène Cauchoix, Co-présidente de l'Institut de la Concertation et de la Participation Citoyenne

Déroulé de l'atelier :



OBJET DE TRAVAIL N°1

Intervenante et structure	Maëlle Banton. Projet AATRE (Agora de l'Aménagement des Territoires Résilients), Université Paul Valéry Montpellier e-debat.aatre@univ-montp3.fr
Thème	<i>Impulser la culture de la participation citoyenne dans le monde des innovations industrielles : l'exemple de l'éolien et de l'hydrogène vert</i>
Synthèse du projet	<p>Le littoral occitan est aujourd'hui exposé à différentes formes de vulnérabilités sur le plan écologique, climatique et démographique, qui vont entraîner des perturbations de plus en plus fortes sur ce territoire. A cette complexité inhérente à ces espaces multi-acteurs et multi-usages, s'ajoute un contexte social où les citoyens sont de plus en plus attentifs aux problématiques environnementales et sociales dans le déroulé des politiques d'aménagement des territoires.</p> <p>Par contre, les pratiques de concertation se heurtent à de multiples contraintes et sont généralement critiquées comme étant trop peu fréquentes, pas assez représentatives ou trop cadrées et la co-construction semble la grande absente des outils de l'aménagement.</p> <p>L'objectif du projet de recherche-action AATRE est de favoriser le développement et la résilience du littoral par l'innovation, avec la mise en place de nouvelles actions ou pratiques de participation expérimentées avec et pour les habitants. Il propose d'expérimenter et d'analyser des dispositifs de participation citoyenne, autour de différents projets d'aménagement sur le littoral d'Occitanie. La participation est ici appréhendée comme un des outils permettant l'accès aux connaissances et la mise en débat, dans une dimension collective de transition vers une culture de la co-construction, qui permettrait une meilleure prise en compte des enjeux par les citoyens et les décideurs.</p> <p>Parmi les projets d'aménagement sélectionnés se trouve la première usine de production d'hydrogène vert en Occitanie, qui soulève à la fois des problématiques environnementales (risques, pollutions, nuisances) et sociales (acceptabilité, innovation,</p>

Impulser la culture de la participation citoyenne dans le monde des innovations industrielles : l'exemple de l'éolien et de l'hydrogène vert

	<p>développement). En 2017, une première démarche de concertation hybride (numérique et présente) avait été menée avec ce maître d'ouvrage privé dans le cadre d'un projet de parc d'éoliennes flottantes.</p> <p>Notre mission consiste donc à (re)impulser chez les porteurs du projet, une volonté de nouer le dialogue avec les citoyens, et à favoriser l'acculturation des participant(e)s sur des thématiques et des techniques nouvelles, afin de créer les conditions d'une concertation constructive et apaisée.</p>
Parties prenantes	<ul style="list-style-type: none">- le porteur du projet / maître d'ouvrage (industriel privé)- la Région Occitanie (direction de la mer et direction de l'innovation)- les élus locaux / collectivités (communes concernées/impactées par le projet)- les associations environnementales- les citoyens- les scientifiques et experts (chercheur-euses, praticiens de la participation)- les Commissaires enquêteurs
Problématique	<p>Des craintes autour de la communication et de la diffusion des informations sur l'hydrogène (complotisme, <i>fake news</i>) semblent aujourd'hui figer les porteurs du projet dans une inertie, voire un repli en attendant l'enquête publique.</p> <p>Parallèlement, cela favorise la levée des oppositions (élus et habitants) dans un contexte local déjà très tendu (transformation du port en site industriel dédié aux énergies renouvelables).</p> <p>La principale difficulté tient donc à réussir à rassurer le maître d'ouvrage et à le convaincre des avantages d'une concertation préalable autour de son projet, pour en améliorer l'acceptabilité localement et créer un climat plus apaisé pour l'enquête publique à venir.</p>

SEQUENCE 1 - PROPOSITIONS POUR CHANGER LES PERSPECTIVES

En adoptant le rôle des autres participants à la coopération, lister les :

Intérêts opposés (2 items)

- projet environnemental qui a des incidences sur l'environnement
- une question d'acceptabilité plus que de co-construction

Avantages mutuels (2 items)

- rétablir le dialogue
- renforcer la connaissance générale
- objectiver la situation

Reformuler le sujet pour incorporer une partie des intérêts des autres parties prenantes

« Informer, concerter et suivre pour réduire les risques »

Impulser la culture de la participation citoyenne dans le monde des innovations industrielles : l'exemple de l'éolien et de l'hydrogène vert

SEQUENCE 2 – FORMULATION DE PISTE METHODOLOGIQUE



OBJET DE TRAVAIL N°2

Intervenante et structure	Camille GARCIA – Syndicat de rivières Brévenne Turdine / SYRIBT (69)
Thème	Gestion des retenues d'irrigation : mise aux normes, remobilisation pour un usage économique, partage de la ressource en eau <i>Un projet-pilote sur la commune de Bessenay pour l'extension du périmètre irrigué de cerisiers.</i>
Synthèse du projet	<p>Le périmètre de gestion du SYRIBT s'étend sur 480 km² et comporte plus de 500 retenues de stockage construites pour l'irrigation dans les années 70-80. Certains de ces ouvrages forment un barrage en travers de cours d'eau et sont construits à la chaîne. En parallèle, les niveaux d'eau dans les rivières du territoire baissent drastiquement durant l'été. Un diagnostic conduit en 2008 a identifié le caractère aggravant des retenues collinaires sur l'étiage, car elles stockent tous les écoulements et favorisent l'évaporation de l'eau. La quasi-totalité des ouvrages n'est pas conforme aux normes en vigueur pour la sécurité et l'environnement : absence d'évacuateur de crues, peu d'entretien de la digue, absence de dispositif de restitution de débit au cours d'eau.</p> <p>En 2008, le contrat de rivière affiche des actions de mise aux normes de retenues très impactantes sur la commune de Bessenay. Des suppressions d'ouvrages sans usage agricole sont proposées. Le projet est mal accueilli par la profession agricole en raison des enjeux de rentabilité qui entourent l'irrigation. La polémique pousse le SYRIBT à retirer ses actions sur le volet de gestion quantitative de l'eau jusqu'à la fin du contrat de rivière. Une mission de médiation est conduite en 2012 pour tirer des conclusions de la tentative de projet. En 2014, le bilan du contrat de rivière amène les arboriculteurs à solliciter de nouveau le SYRIBT pour travailler sur les retenues d'irrigation. Leur volonté est de se structurer en collectif pour mieux partager l'eau, et utiliser les stockages existants plutôt que chercher à en créer de nouveaux (couteux en temps et en investissement, très contraint réglementairement et peu efficace car les nouvelles retenues se remplissent mal).</p> <p>Il est proposé de travailler à nouveau sur la commune de Bessenay car la zone concentre de nombreux faisceaux favorables :</p> <ul style="list-style-type: none">- 9 retenues en travers de ruisseaux, non conformes et très impactantes sur l'hydrologie, dont seules 3 ont un usage agricole en 2018,- 1 dynamique locale : jeunes exploitants, forte implantation de vergers, secteur historique de la production de cerises,- De nombreux projets de création individuels avec des difficultés de concrétisation faute de financements. <p>Le projet-pilotage s'est basé sur un principe gagnant-gagnant : un droit de pompage dans les retenues existantes est accordé au collectif d'irrigant. En échange, le collectif d'irrigant prend à sa charge financière les travaux de mise aux normes, que les propriétaires ne peuvent assumer. Les retenues fonctionnent en réseau et certaines sont agrandies pour compenser la perte de volume stocké dû à la mise aux normes. Ce projet a été mené jusqu'à la phase d'étude de faisabilité/avant-projet.</p>

Un projet-pilote sur la commune de Bessenay pour l'extension du périmètre irrigué de cerisiers

Parties prenantes	<ul style="list-style-type: none">- Syndicat de rivières Brévenne Turdine : 2 agents en charge de l'animation du projet et de l'apport de contenu technique, 2 élus représentant la mission du SYRIBT (préservation et restauration des milieux aquatiques) ;- Communauté de communes du Pays de l'Arbresle : 1 agent et 1 élu représentant la compétence intercommunale de « développement agricole » ;- Syndicat Mixte d'Hydraulique Agricole du Rhône : 1 technicien assure le déroulé des projets d'irrigation de A à Z (choix du site, conception, rédaction du dossier réglementaire, ...) à l'échelle du Département, soit plusieurs dizaines de dossiers par an ;- Chambre d'Agriculture du Rhône : 2 conseillers techniques sur l'irrigation et les itinéraires techniques de production (arboriculture, maraichage, etc.) et chargé de mission territorial ;- Direction Départementale des Territoires : 2 agents du service « Eau et Nature », assurant la compétence de Police de l'eau et l'instruction des dossiers réglementaires pour les prélèvements et les créations de retenues de stockage ;- Fédération de Pêche du Rhône : 1 agent associé au pilotage des projets d'aménagement des cours d'eau pour être garant du respect des enjeux écologiques ;- Syndicat des Arboriculteurs de la région de Bessenay : le président du collectif (objets de travail sur l'irrigation, le traitement phytosanitaire, la lutte contre les ravageurs et les intempéries) ;- Association syndicale autorisée d'irrigation « les Bigarreux » (collectif formé par les propriétaires agricoles à la recherche de solution d'irrigation pour leurs parcelles inscrites dans un périmètre de gestion) : le président représentant le collectif en tant que maître d'ouvrage potentiel et le référent communal du collectif en charge du suivi du projet- Commune de Bessenay : 1 conseiller municipal siégeant à la commission « Agriculture »- Les 7 propriétaires des 9 ouvrages concernés par le projet- La Région, le Département, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse : 3 agents en charge de l'accompagnement financier.
Problématique	<p>Blocage : l'un des 7 propriétaires a exprimé une opposition de principe au projet. Il était convenu que les services de la DDT interviendraient de manière ciblée pour mettre en demeure le propriétaire de faire la mise aux normes (obligation réglementaire) mais les orientations nationales en matière d'irrigation ne s'y prêtent pas. Aucun élu local ne veut aller contre la volonté du propriétaire en portant une Déclaration d'intérêt général. Le projet a donc été clôturé.</p> <p>La demande : la mise aux normes des ouvrages de retenue reste un enjeu prioritaire sur le territoire du SYRIBT. Comment faire ?</p>

SEQUENCE 1 - PROPOSITIONS POUR CHANGER LES PERSPECTIVES (GROUPE 1)

En adoptant le rôle des autres participants à la coopération, lister les :

Intérêts opposés (2 items)

- vision individuelle / intérêt général
- ressource agricole / bien commun pour le territoire

Intérêts de chaque partie

- Pour les agriculteurs : irrigation des cerisiers
- Pour le syndicat : sécurité
- Pour les élus et le territoire : environnement
- Pour les propriétaires : équité

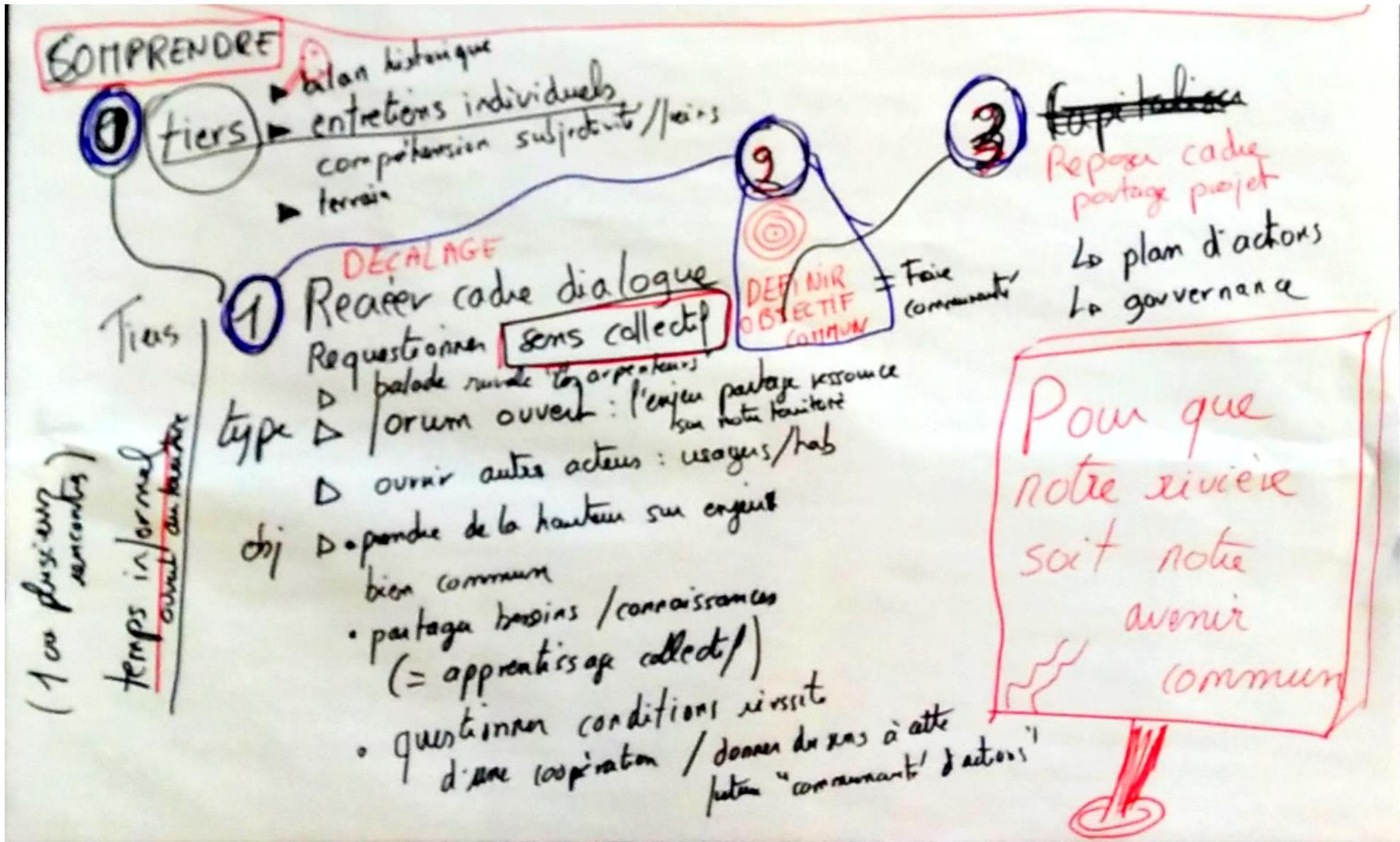
Avantages mutuels (2 items)

- répondre aux enjeux du territoire en prenant en compte toutes dimensions (environnement, sécurité, emploi, économie...)
- porter un objectif commun (trouver un bénéfice collectif) : garantir d'eau satisfaisant pour tous (décentrer la vision du problème et sortir de la vision technique du syndicat).

Reformuler le sujet pour incorporer une partie des intérêts des autres parties prenantes

Porter un projet de territoire partagé autour des 2 enjeux identifiés
Redonner du sens politique à une contrainte technique

SEQUENCE 2 – FORMULATION DE PISTE METHODOLOGIQUE (GROUPE 1)



SEQUENCE 1 - PROPOSITIONS POUR CHANGER LES PERSPECTIVES (GROUPE 2)

En adoptant le rôle des autres participants à la coopération, lister les :

Intérêts opposés (2 items)

- propriétaire borné
- les élus qui ne veulent pas avoir mauvaise presse en portant une déclaration d'intérêt général

Avantages mutuels (2 items)

- revalorisation du territoire -économique, paysage, patrimoine/environnement)

Reformuler le sujet pour incorporer une partie des intérêts des autres parties prenantes

Comment satisfaire les intérêts privés au service de l'intérêt commun ?

- 1) ouvrir le dialogue en trouvant le bon canal
- 2) comprendre les réticences / besoins privés (propriétaire)
- 3) mettre en place une médiation (parties prenantes) et concertation (commune) à l'échelle du territoire => travailler avec les habitants pour faire émerger les enjeux
- 4) prise de décision des élus suite à la concertation (légitimité démocratique) => réponse concrète aux besoins des propriétaires et au bien commun
- 5) Rendre des comptes aux habitants sur la mise en œuvre du projet

« Valorisons notre ruisseau »

SEQUENCE 2 – FORMULATION DE PISTE METHODOLOGIQUE (GROUPE 2)

Comment ouvrir le dialogue avec
~~les propriétaires~~ l'ensemble des
parties prenantes pour revaloriser
le territoire ?

SLOGAN: VALORISONS NOTRE RUISSEAU ≈

→ Comment satisfaire les intérêts
privés au service de l'intérêt
commun ?

- ① Ouvrir le dialogue en trouvant le bon canal
- ① Comprendre les réticences/besoins des propriétaires
- ② mettre en place une médiation/concertation
à l'échelle du territoire
 - travailler ac les hab. pour faire
émerger les enjeux du projet (eau, paysage,
agricult, patrimoine)
- ③ prise de décision des élus suite à la
concertation
 - ⇒ réponse concrète aux besoins des
propriétaires et au bien commun
- ④ Rendre compte aux hab du projet sur le terrain
(projet terrain)

SEQUENCE 1 - PROPOSITIONS POUR CHANGER LES PERSPECTIVES (GROUPE 3)

En adoptant le rôle des autres participants à la coopération, lister les :

Intérêts opposés (2 items)

- Gestion des ressources en eau / exploitation agricole => 1 propriétaire des ouvrages
- Droit de pompage exploitants =W agricoles propriétaires des ouvrages
- Réglementation => agriculteurs, propriétaires

Avantages mutuels (2 items)

- Préservation de l'environnement
 - Gestion des ressources en eau
- => syndicats de rivières, syndicat mixte mixte hydraulique, fédération de pêche, DDT
- Crues, inondations et sécheresses => propriétaire des ouvrages
 - Sujet financier => communes, département, régions, propriétaire des ouvrages
 - Respect réglementation, mise aux normes => tous

Reformuler le sujet pour incorporer une partie des intérêts des autres parties prenantes

« Préserver, améliorer, maintenir la qualité de vie de tous au regard des besoins et des risques eau, sécheresse, inondation »

- 1) Information en circulaire de tous par un animateur (non partie prenante) sur le sujet et sur les enjeux de la méthode coopérative du projet
- 2) Ecoute active des intérêts de chacun sur le sujet et de leurs projections (se sentir écoutés, évacuer les craintes, partager)
- 3) Susciter les échanges dans le groupe
- 4) S'entendre sur les intérêts communs et prendre en compte les contraintes
- 5) Interroger le projet initialement écrit avec tous les acteurs et le faire évoluer

La technique vient seulement après. Si ce n'est pas faisable, reboucler à l'étape 1.

OBJET DE TRAVAIL N°3

Intervenante et structure	Camille GARCIA – Syndicat de rivières Brévenne Turdine / SYRIBT (69)
Thème	<i>Gestion de la ressource en eau : co-construire un programme d'action pour économiser, partager, substituer l'eau.</i>
Synthèse du projet	<p>Le territoire du SYRIBT s'étend sur 480 km² et présente des activités humaines très consommatrices en eau : agriculture irriguée, industries agro-alimentaires ou textiles, arrosage des jardins et espaces verts, etc. En raison de ces usages de l'eau et de ces prélèvements, les niveaux d'eau dans les rivières du territoire baissent drastiquement durant l'été.</p> <p>En 2022, un nouveau contrat de rivière sera élaboré. En parallèle, le syndicat travaille sur un autre document de planification : le plan de gestion de la ressource en eau (PGRE). Ce document se base sur un diagnostic des ressources en eau existantes à l'échelle d'un bassin versant. L'objectif est de rétablir l'équilibre entre les prélèvements réalisés dans les milieux aquatiques et les débits à maintenir dans les rivières pour leur bon fonctionnement écologique. Le PGRE affiche un programme d'action concerté pour atteindre cet objectif.</p> <p>L'enjeu identifié est de faire de la gestion de la ressource en eau une thématique transversale à intégrer dans les autres politiques territoriales : développement et/ou maintien de l'agriculture, tourisme, développement économique, assainissement et gestion des eaux pluviales, aménagement du territoire, transition écologique, etc.</p>
Parties prenantes	<ul style="list-style-type: none">- Syndicat de rivières Brévenne Turdine : 2 agents en charge de l'animation du dispositif de co-construction et de l'apport de contenu technique, 2 élus représentant la mission du SYRIBT (préservation et restauration des milieux aquatiques) ;- 3 Communauté de communes : 1 binôme agent - élu représentant chaque compétence intercommunale citée ci-dessus ;- Chambres consulaires : Chambre d'Agriculture(3 chargés de mission territoriaux coopérant avec les EPCI), Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat ;- Services de l'État : Direction Départementale des Territoires, Direction Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, Office français pour la Biodiversité, Agence Régionale de Santé ;

Gestion de la ressource en eau : co-construire un programme d'action pour économiser, partager, substituer l'eau

	<ul style="list-style-type: none">- Fédérations départementales : Fédération de Pêche (associée au pilotage des projets d'aménagement des cours d'eau pour être garant du respect des enjeux écologiques) Fédération des chasseurs (active dans le rôle de « sentinelles » de l'environnement) ;- France Nature Environnement : engagée dans les politiques de préservation des milieux naturels ;- Région, Département, Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse : en charge de l'accompagnement financier ;- Syndicats intercommunaux : Syndicats d'eau potable, Syndicats en charge des Schéma de Cohérence Territoriale, syndicat d'Hydraulique Agricole (intervient dans le déroulé de tous les projets d'irrigation du territoire, soit plusieurs dizaines de dossiers par an) ;- Acteurs locaux : Syndicats agricoles et syndicats d'irrigants, clubs d'entreprises et syndicats de filières industrielles ou artisanales, associations de protection du patrimoine et de l'environnement ;- Population et citoyens
Problématique	<p>Difficultés pressenties : La thématique du partage de l'eau suppose une négociation entre différents usagers. Dans un contexte de déficit, tous les usages ne sont pas conciliables.</p> <ol style="list-style-type: none">1) Comment amener les élus du territoire (SYRIBT, EPCI, Syndicats divers, etc.) à mettre en cohérence les politiques publiques de l'eau et assurer une politique tranchée et assumée ?2) Comment mobiliser l'ensemble des acteurs amenés à être de futurs maîtres d'ouvrage d'action pour la gestion de la ressource en eau ?3) Comment faire participer les citoyens dans le cadre de l'élaboration du PGRE, et les garder mobilisés et sensibilisés dans le temps ?

SEQUENCE 1 - PROPOSITIONS POUR CHANGER LES PERSPECTIVES

En adoptant le rôle des autres participants à la coopération, lister les :

Intérêts opposés (2 items)

- consommation / régulation
- qualité de l'eau / exploitation de l'eau
- amont / aval du territoire

Avantages mutuels (2 items)

- nécessité de se mettre d'accord et porter une image positive de coopération avec une préservation équilibrée de l'environnement
- Synergie dans les investissements / aménagements (voirie, fibre...)

Reformuler le sujet pour incorporer une partie des intérêts des autres parties prenantes

« Construire une vision partagée à 2035 avec des objectifs ambitieux »

SEQUENCE 2 – FORMULATION DE PISTE METHODOLOGIQUE

GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU SUR LE TERRITOIRE DU BASSIN BREVENNE TURBINE
CONSTRUIRE ~~UNE~~ VISION PARTAGÉE A 2035 AVEC DES OBJECTIFS
ARRÊTÉS.

A. CONSTAT ET DIAGNOSTIC

partage des enjeux et diag

partage des pistes d'actions et discussion sur les objectifs de chacun

définition des objectifs communs

- travailler des objectifs différents d'engagement
- mesure des écarts entre les pistes d'actions particulières avec les objectifs souhaités

B. CONTRIBUTION AU PAYS

Travail sur une charte

- partage des objectifs à l'ensemble de la population et de acteurs du territoire

Mise en place d'outils participatifs

- concours dessin des Le éco
- implication des asso éduc. pop / pêcheurs à la ligne ...
↳ créer un FESTIVAL de L'EMU
- créer un espace collabonatif de dépôt de proposition
- créer des ateliers débat/info pour travailler le dissensus

travail de priorisation des actions et des moyens nécessaires à leur réalisation qui alimentent le PDE

OBJET DE TRAVAIL N°4

Intervenante et structure	Audrey Saunion, Directrice de la relation aux usagers et de la logistique, EPT Est Ensemble (93)
Thème	Une convention citoyenne climat locale
Synthèse du projet	<p>Pour construire le futur écologique du territoire, Est Ensemble souhaite impliquer les habitants à travers l'organisation d'une Convention citoyenne locale. L'objectif : répondre au défi climatique en faisant appel à l'intelligence collective de citoyens représentatifs de toute la population. Les sujets à l'ordre du jour de cette future convention, qui sera constituée dès le premier semestre 2021, seront nombreux : gaz à effet de serre, production d'énergie renouvelable, mobilités, etc. Ses propositions auront notamment pour vocation de nourrir le plan de transition écologique territoriale (également appelé PCAET) dont l'adoption est prévue en 2022.</p> <p>Sur le modèle de la Convention nationale, et en tirant tous les enseignements, Est Ensemble souhaite impliquer des citoyens issus des 9 villes et représentatifs de la population qui se réuniront et travailleront ensemble, en toute autonomie et avec l'apport d'informations techniques neutres, pour proposer des solutions concrètes pour l'avenir du territoire...et de la planète ! Le mandat de cette assemblée de citoyens est d'établir « une série de mesures concrètes pour lutter contre le dérèglement climatique dans le respect de la justice sociale et environnementale, en prenant en compte la biodiversité et dans les champs de compétences d'Est Ensemble et de ses villes membres ».</p> <p><i>Combien de temps ça dure ?</i> La Convention citoyenne locale d'Est Ensemble s'étalera entre les mois de septembre et de mars 2021. Les participants seront réunis à 4 reprises, dans le cadre de sessions de travail de 2 jours. Leur présence est impérative durant chaque journée du processus. A l'issue des travaux, une plénière et un vote des propositions seront organisés.</p> <p><i>Et après ?</i> Les citoyens pour le climat auront pour objectif d'élaborer collectivement des préconisations dans un avis citoyen qui sera rendu public. Est Ensemble s'engage à soumettre au vote l'intégralité des recommandations et des mesures proposées par la Convention au Conseil de territoire.</p>
Parties prenantes	<ul style="list-style-type: none">- Elus de l'EPT et des villes- Agents publics de l'EPT et des villes- Citoyens tirés au sort- Prestataires- Observateurs- Jeunes- Financeurs- Experts- Garants et protecteurs

SEQUENCE 1 - PROPOSITIONS POUR CHANGER LES PERSPECTIVES

En adoptant le rôle des autres participants à la coopération, lister les :

Intérêts opposés (2 items)

- Moyens financiers à mettre en œuvre dans le changement

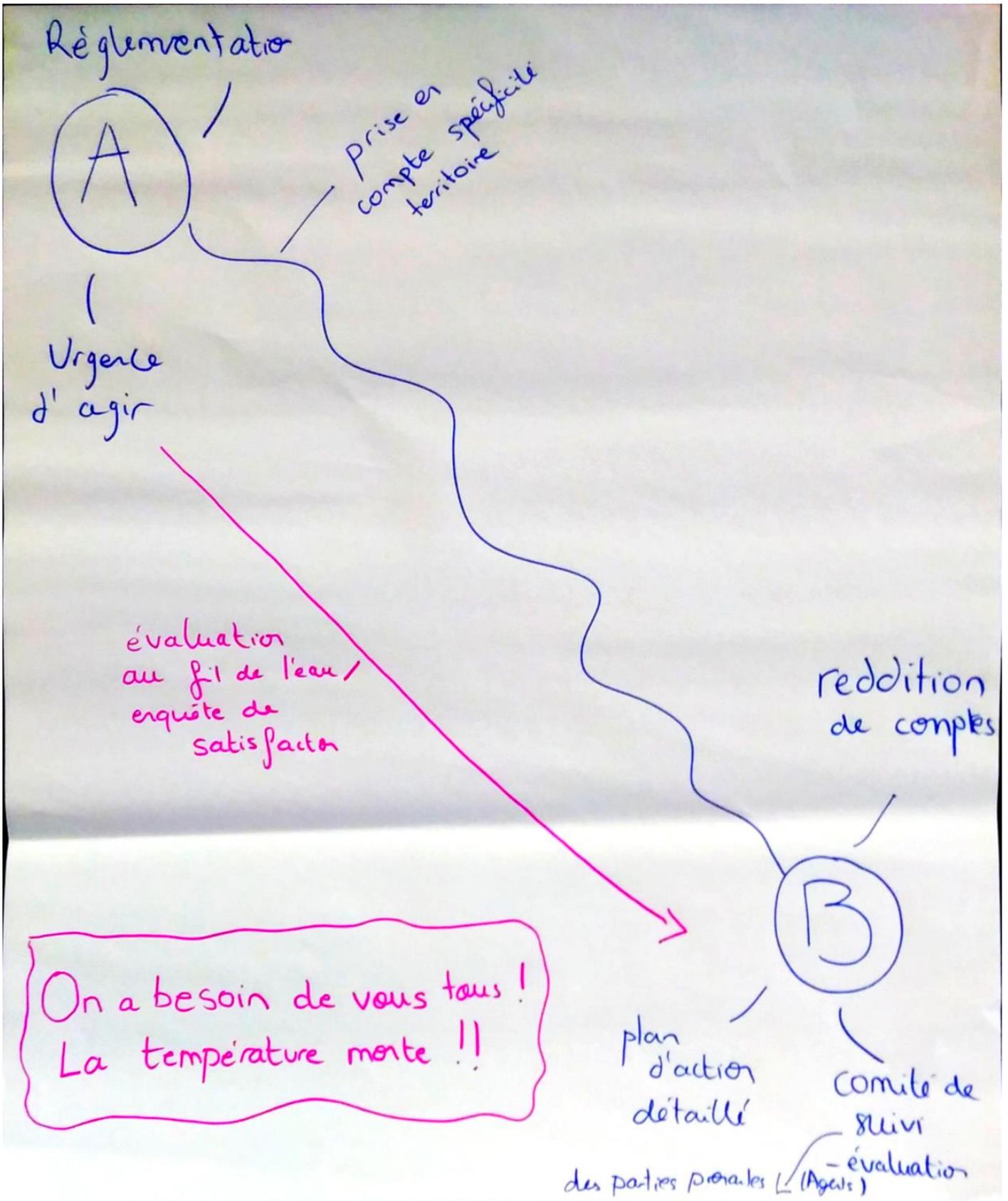
Avantages mutuels (2 items)

- Nécessité que chacun s’y retrouve – rendre compte

Reformuler le sujet pour incorporer une partie des intérêts des autres parties prenantes

- Point de départ : réglementation / urgence d’agir
 - Point d’arrivée : reddition de compte des élus aux citoyens et plan d’action détaillé ainsi qu’un comité de suivi et d’évaluation au fil du temps
 - Méthode :
 - o Evaluation permanente au fil des ateliers / temps pour ajuster le processus par rapport aux parties prenantes (citoyens, agents, élus)
 - o Se rendre dans chacune des 9 communes (par exemple, une commune = un temps de la CCC)
- « On a besoin de vous tous, la température monte ! »

SEQUENCE 2 – FORMULATION DE PISTE METHODOLOGIQUE



OBJET DE TRAVAIL N°5

Intervenante et structure	Audrey Saunion, Directrice de la relation aux usagers et de la logistique, EPT Est Ensemble (93)
Thème	<i>Un plan zéro déchet</i>
Synthèse du projet	<p>L'objectif : une réduction de 20% des déchets sur 5 ans. Sur le territoire, chaque habitant rejette plus de 420 kg de déchets par an, un chiffre important et supérieur à la moyenne nationale qu'il est urgent de réduire ! Face à ce constat, Est Ensemble souhaite impulser une nouvelle dynamique grâce à un travail partenarial avec les villes et en lien étroit avec les associations locales.</p> <p>La collectivité vise la mise en place de ce plan global avec des investissements, de nouvelles actions de sensibilisation des habitants et des mesures de répression. Ce plan s'articule autour des 3 grandes thématiques que sont la prévention et la valorisation auxquelles s'ajoutent également la problématique de la propreté de l'espace public.</p> <p><i>1) Cibler les gros producteurs</i></p> <p>Cibles prioritaires pour des résultats à court terme, les gros producteurs de déchets seront au coeur de la stratégie du plan. Plus de 1000 établissements producteurs de déchets alimentaires se verront proposer la collecte sélective des déchets alimentaires afin de les valoriser. Le tri du verre, pour lequel les performances du territoire restent faibles, sera redéployé en direction des professionnels tels que les restaurants, café et bars afin d'en améliorer la desserte.</p> <p><i>2) Repenser et améliorer les modèles de service</i></p> <p>Le faible taux de valorisation des déchets sur le territoire n'est pas une fatalité. L'évolution des modèles devra permettre d'améliorer l'accès des habitants aux différentes collectes et de mieux valoriser les déchets collectés. Développement des déchèteries, déploiement de bornes de collectes, renforcement de la politique de compostage de proximité ou encore création d'une filière d'économie circulaire seront autant de solutions.</p> <p><i>3) Faire évoluer les comportements</i></p>

Un plan zéro déchet

	<p>Les premiers axes de développement du plan zéro déchet ne seraient rien sans un important volet pédagogique à destination du grand public. Les enfants et les jeunes adultes constitueront une cible prioritaire de ce programme notamment grâce au déploiement d'un programme de sensibilisation de masse de tous les élèves du territoire. En complément, une Académie du Zéro Déchet sera créée en partenariat avec les acteurs du territoire. Ce tiers-lieu accueillera les habitants pour les former, les informer ou les initier aux éco-gestes et constituera un véritable observatoire des solutions originales pour réduire la production des déchets.</p>
Parties prenantes	<ul style="list-style-type: none">- Elus- Agents- Citoyens- Prestataires- Experts- Financeurs- partenaires (bailleurs sociaux, éducation nationale)

SEQUENCE 1 - PROPOSITIONS POUR CHANGER LES PERSPECTIVES

En adoptant le rôle des autres participants à la coopération, lister les :

Intérêts opposés (2 items)

- Coût du changement (financier et pas seulement)

Avantages mutuels (2 items)

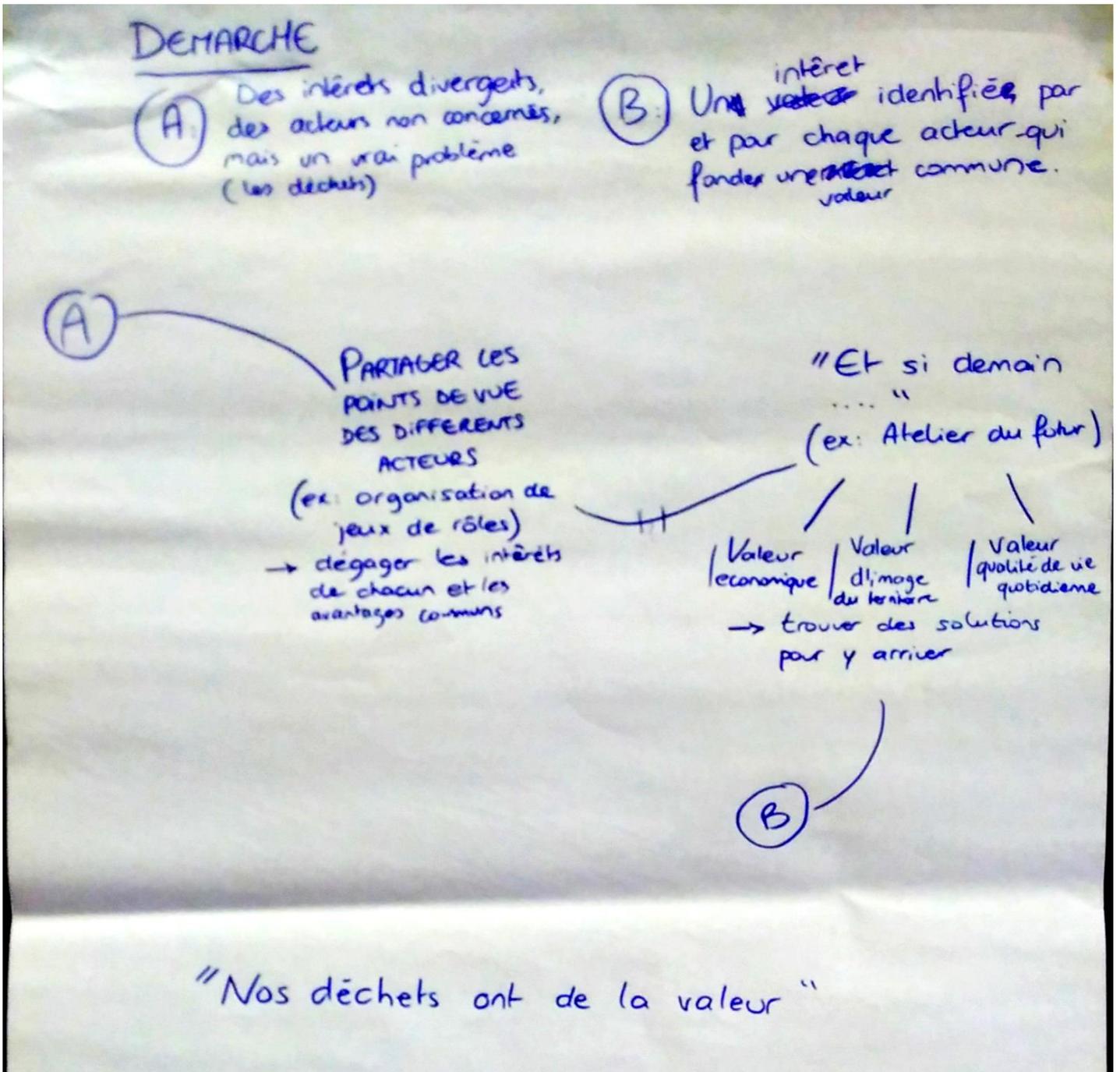
- Donner du sens à une aventure commune (projet vertueux, force du pouvoir d'agir, valoriser)
- Accès à un service de collecte sélective digne pour tous
- Création d'emplois et levier d'insertion
- Une meilleure qualité de vie et une meilleure image du territoire, du cadre de vie
- Des économies à court et à long termes selon les acteurs

Reformuler le sujet pour incorporer une partie des intérêts des autres parties prenantes

Souligner la valeur des déchets : financière, symbolique /image, qualitative / cadre de vie

« Nos déchets ont de la valeur : agissons ensemble pour réduire, réutiliser, recycler »

SEQUENCE 2 – FORMULATION DE PISTE METHODOLOGIQUE



OBJET DE TRAVAIL N°6

Intervenante et structure	Audrey Saunion, Directrice de la relation aux usagers et de la logistique, EPT Est Ensemble (93)
Thème	<i>Une régie de l'eau</i>
Synthèse du projet	<p>A sa création en 2010, la communauté d'agglomération décide d'assumer l'exercice de la compétence eau. Ce choix est rapidement interrogé devant les conséquences juridiques et opérationnelles, alors largement méconnues, d'un tel acte.</p> <p>Après 10 années d'adhésion à un syndicat et de nombreux débats politiques et citoyens sur l'exercice de cette compétence, il est décidé de mettre en place un dispositif permettant son exercice en régie (recrutement d'un chef de projet pour la régie publique, recours à des bureaux d'études etc.)</p> <p>D'ici le mois de septembre 2021, les élu.e.s souhaitent aller au bout d'une logique de compréhension et d'appropriation de toutes les hypothèses afin que la décision qui sera prise, soit la plus renseignée, la plus efficace, la plus utile pour les usagers et le service public de l'eau.</p> <p>D'ici là et quelle que soit la décision qui sera prise à l'issue de ce processus, l'administration a pour consigne de préparer les conditions de mise en place effective d'une régie publique de l'eau. Le moment venu, il faudra décider de la façon dont le service public de l'eau sera assuré sur son territoire, tout en respectant la volonté de chaque ville.</p>
Parties prenantes	<ul style="list-style-type: none">- Elus- Agents- Usagers- Prestataires- syndicat(s) de l'eau

SEQUENCE 1 - PROPOSITIONS POUR CHANGER LES PERSPECTIVES

En adoptant le rôle des autres participants à la coopération, lister les :

Intérêts opposés (2 items)

Avantages :

- pour les élus, contrôle plus direct. Orientation politique, maîtrise environnementale
- pour les usagers, monter la qualité du réseau à long terme. Pouvoir sur la qualité environnementale

Inconvénients :

- Pour les élus, obligation morale et mutuelle de contrôle direct. Perte de garantie de résultat. Prise de risque.
- Pour les usagers, perte de garantir de résultat, prise de risque. Prix ?

Avantages mutuels (2 items)

- Proximité du gestionnaire de service élus/usagers
- Maîtrise écologique des processus et des consommations

Reformuler le sujet pour incorporer une partie des intérêts des autres parties prenantes

Point de départ : remise en question de la situation actuelle

Point d'arrivée : décision éclairée

- Eclairer la décision politique
- Objectiver les avantages des 2 options au regard de la transition écologique
- Comparer au plan technique et juridique par les services (possibilité de décision non conforme et/ ou progressive)
- Acculturation des élus
- Ouvrir le débat public à toutes les parties prenantes : assises de l'eau, en réouvrant le débat sur d'autres sujets comme la tarification, le périmètre de captage...

« L'eau pour tous, tous pour l'eau ! »

SEQUENCE 2 – FORMULATION DE PISTE METHODOLOGIQUE

